



BARÈME à compter du 18/02/2020

## HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

(APPARTEMENT, MAISON, LOCAL COMMERCIAL (MURS), TERRAIN, AUTRES VENTES  
(lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, garage))

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
0 à 113 999 €	7000 €
114 000 à 137 999 €	8 000 €
138 000 à 179 999 €	9 000 €
180 000 à 219 999 €	10 000 €
220 000 à 249 999 €	11 000 €
250 000 à 299 999 €	12 000 €
300 000 à 349 999 €	13 000 €
À partir de 350 000 €	14 000 €
Division faite par l'agence	Tarifs en fonction des frais à engager et des travaux à réaliser.
Prestation de mis en valeur	Devis Préalable au mandat de vente.

### HONORAIRES DE LOCATION:

Locaux d'habitations nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1985, Art 5) :

-Entremise et négociation : 50 € TTC à la charge du BAILLEUR

-Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail :

BAILLEUR : 10€ TTC/m<sup>2</sup>

LOCATAIRE : 10€ TTC/m<sup>2</sup>

-État des lieux :

BAILLEUR : 3€ TTC/m<sup>2</sup>

LOCATAIRE : 3€ TTC/m<sup>2</sup>

Locaux commerciaux :

-Entremise, Négociation, visite, constitution du dossier du locataire : 10% HT du loyer annuel hors charges à la charge du locataire

-État des lieux : 3€ HT/m<sup>2</sup> à la charge du locataire

-Rédaction de bail : 1000€ HT à la charge du locataire